



DELIBERATION

Objet : Autorisation de signer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la transformation du 1er étage de l'Espace Numérique Public

Le 15 décembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 décembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Noélia SEGUIN, Marie-Claire GRANGE, Stéphane FAVEYRIAL, Leïhla KHEBRARA, Marie MONTET, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Baptiste PEPIN, Bernadette PONSON, Louis BELLE.

Procurations : Monsieur Pascal GALONNET à Monsieur Carl INCORVAIA, Madame Isabelle BOIS à Madame Nicole BRUEL, Monsieur Emmanuel ROBERT à Monsieur François DRIOL, Monsieur Cyrille CHAPOT à Madame Hélène FABRE, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Madame MONTAGNON, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA, Monsieur Ferat AKBAL à Monsieur CEYTE.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire rappelle que, selon les textes en vigueur, le Conseil Municipal doit habiliter Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ou les demandes de déclarations de travaux, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés et doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Il expose que, conformément aux engagements pris devant les Andréziens-Bouthéonnais, et dans la continuité des éléments présentés lors des débats d'orientations budgétaires, plusieurs projets s'inscrivant dans la démarche de promotion et de développement d'une ville attractive, solidaire et écoresponsable se concrétisent aujourd'hui.

Monsieur le Maire détaille le projet nécessitant une demande d'autorisation d'urbanisme, comme suit :

La commune d'Andrézieux-Bouthéon est propriétaire de l'école Paul Eluard et de l'Espace Numérique Public situés 9 rue Alexander Fleming, sur la parcelle BD n° 7.

L'opération prévue concerne l'immeuble de l'Espace Numérique Public et consiste notamment en la transformation du logement du R+1 en un espace de formation, qui accueillerait l'association InfoMedia.

Les travaux comprennent la démolition d'une grande partie des aménagements intérieurs pour pouvoir créer un grand espace de formation à vocation numérique, des rangements et autres locaux annexes.

L'ensemble du programme de travaux représentent un montant de l'ordre de 20 000 € HT.

Les travaux débuteront au 1er trimestre 2026 et sont prévus pour une durée de 3 mois.

Il indique qu'afin de réaliser ces travaux, un permis de construire est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer une demande de permis de construire nécessaire à la concrétisation de cet espace de formation ainsi que toutes autres demandes d'autorisation d'urbanisme éventuelles liées à ce projet.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 16 décembre 2025

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

